

DIGRAIN PUNAISES FORMULE CONCENTRÉE NF

Concentré liquide émulsionnable pour la lutte contre les punaises de lit, les puces et les blattes

Composition

Cyperméthrine (N°CAS 52315-07-8) 180 g/L
Pyrethre (N°CAS 89997-63-7) 1g/L
Concentré liquide émulsionnable

Action

DIGRAIN PUNAISES FORMULE CONCENTRÉE NF est particulièrement adapté pour l'élimination des punaises de lit, mais également des puces et les blattes. La Cyperméthrine associe un effet choc à une très bonne rémanence : les insectes sont abattus rapidement et les surfaces traitées restent protégées durablement.

Application et dose d'emploi

Diluer 250mL dans 5L d'eau pour traiter 100m².

Agiter le mélange avant l'utilisation. Pulvériser aux endroits fréquentés par les insectes (plancher, plinthes, meubles, pieds de lit, etc.). Après traitement, rincer le matériel à l'eau claire. Aérer à fond avant de réoccuper les locaux.

Réaliser un 2ème traitement 15 jours après le traitement pour détruire les insectes juvéniles éclos après le premier traitement. Les surfaces restent protégées pendant plusieurs semaines. Retraiter en cas de nouvelle infestation.

Pour un premier traitement efficace : placer les textiles au sèche-linge 20 minutes à 60°C ou au congélateur 2 jours à -18°C. Traiter les matelas à la vapeur humide (120°C) ou sèche (150°C) pour éradiquer les oeufs et les adultes. En cas de trop forte infestation, changer le matelas.



Référence et conditionnement

Réf. I3321A : flacon de 250 ml

Précautions particulières

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Consulter la fiche de données de sécurité disponible gratuitement et sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Il est recommandé de porter des gants et de se laver les mains après chaque utilisation. Éviter de respirer les aérosols. Stocker dans son emballage d'origine, à l'abri de l'humidité, du gel, de la chaleur et de la lumière. Respecter les surfaces sensibles (ex. vernis). Évacuer le personnel et les animaux (y compris les aquariums et terrariums) de la zone à traiter. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.